

<b>GENDARMERIE NATIONALE</b>	
COMPAGNIE	
UNITE <b>Brigade de</b>	
CODE UNITE <b>03709</b>	PROCÈS-VERBAL N° / 19 <b>774 / 1990</b>

**PROCÈS - VERBAL**

**D'ENQUÊTE PRELIMINAIRE**

**DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE	
Date <b>6-11</b>	Clt <b>Ron</b>
Destinataire <b>V.H.</b>	
N° PIÈCE <b>1</b>	N° FEUILLET <b>1/1</b>

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

**Vol d'un objet volant non identifié.**

NOUS SOUSSIGNÉ(S) **M**, gendarme, agent de police judiciaire,

VU L'ES) ARTICLE(S) **20 et 75 du code de procédure pénale,**

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR **cinq novembre mil-neuf-cent-quatre-vingt-dix à 20 heures 30**, nous sommes avisés téléphoniquement par Mr **W** demeurant à  qu'il vient d'apercevoir dans le ciel un O.V.N.I (Objet volant non identifié). Nous rendons compte des faits par message n° 660/2 du 05.11.1990 à notre commandant de compagnie. Nous nous rendons au domicile de Mr **W** afin de procéder à son audition.

**E N Q U Ê T E**

**Mr W** nous déclare avoir aperçu dans le ciel, le 05.11.1990 à 19 heures 00 précises, une formation de lueurs qui volait à environ 200 ou 300 mètres du sol à une vitesse de 300 km/heure, dans l'axe  et ceci d'OUEST en EST. L'intéressé nous déclare qu'il s'agit d'un O.V.N.I. Son audition fait l'objet de la pièce n°3. Nous nous sommes transportés à l'emplacement où se trouvait Mr **W** lors des faits et avons procédé à des prises de vues photographiques (Pièce n° 2). L'intéressé nous a également reproduit par dessin ce qu'il avait vu dans le ciel. (Pièce n° 4).

Le 07 novembre 1990, nous procédons à l'audition de Mr **H** qui nous déclare avoir vu dans le ciel le 05.11.1990 à 19H00, un phénomène astrolologique. L'intéressé pense qu'il s'agissait de la désintégration d'une étoile ou du passage d'une météorite. Son audition fait l'objet de la pièce n°5. L'intéressé nous fournit un croquis de ce qu'il a pu voir dans le ciel. (Pièce n°6).

Lors des faits, il faisait nuit et la visibilité dans le ciel était bonne. Il n'y avait ni pluie, ni brouillard.

La presse et les médias se sont emparés des faits, car ce phénomène a été aperçu à 19 heures 00 dans la soirée du 05 novembre 1990 <sup>sur</sup> l'ensemble du territoire national.

**C L O T U R E**

D'après les renseignements fournis par le service d'expertise des phénomènes de rentrée atmosphérique (SERPA) du centre national d'études spatiales (CNES), les phénomènes lumineux observés dans la soirée du 05.11.1990 en France ont été identifiés comme la désintégration de morceaux d'une fusée soviétique lors de sa rentrée dans l'atmosphère.

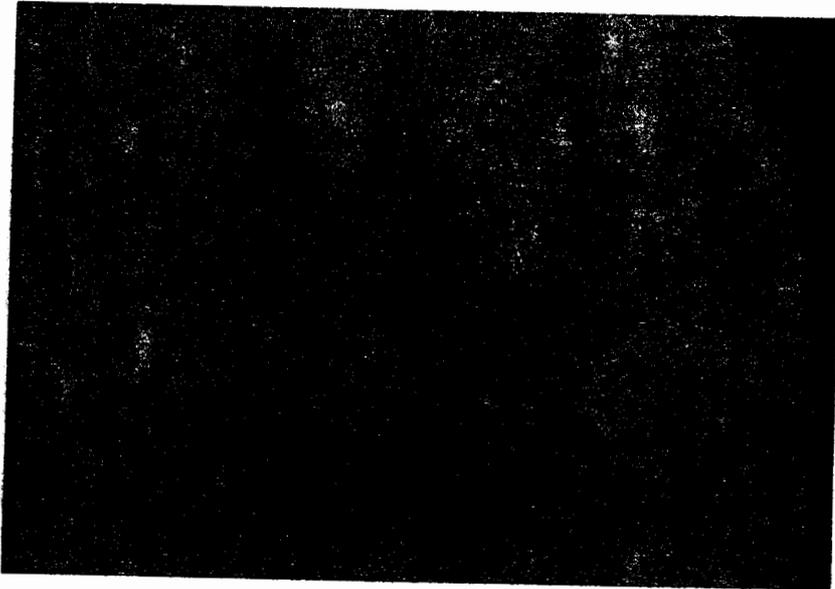
Un rapprochement peut-être éventuellement établi entre ces faits et les observations faites par les témoins.

<b>DESTINATAIRES</b>	<input type="checkbox"/> 2	Mr le Procureur de la République à.....	DATE DE CLOTURE LE <b>27.11.1990</b>	VU ET TRANSMIS LE <b>27.11.1990</b>
	<input type="checkbox"/> 2	Mr le Préfet de ..		
	<input type="checkbox"/> 1	Mr le Général est la région aérienne à ..	SIGNATURE(S) <b>125</b> <b>05 DEC. 1990</b> <b>4686</b>	SIGNATURE(S) <b>CEA ET DACHET</b>
	<input checked="" type="checkbox"/> 1	Mr le ministre de la défense, direction générale de la Gie nationale, bureau des opérations.		

P L A N C H E P H O T O G R A P H I Q U E  
-----

Procès-verbal n° du 05 novembre 1990 de la BT

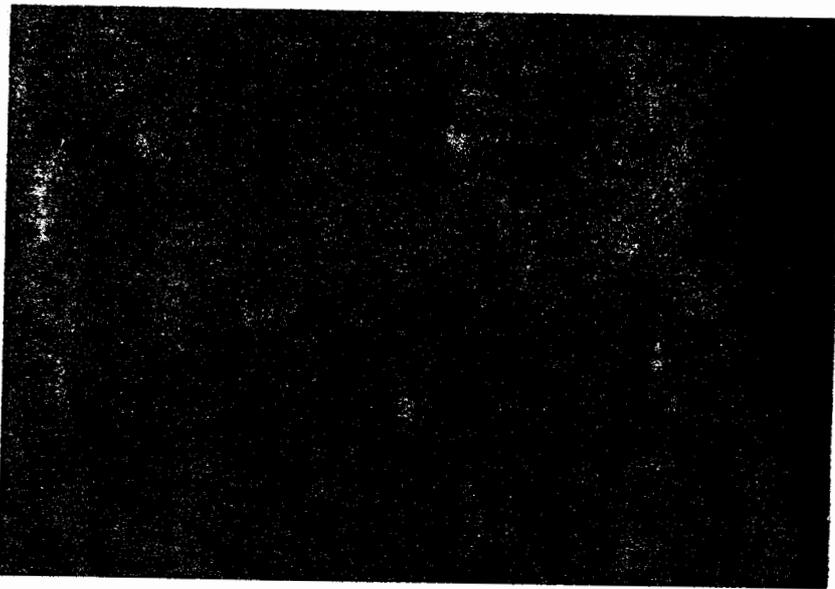
-----



OUEST

Cliché n° 1

Vue d'où a été aperçu ce phénomène spatial lorsqu'il a été visible.



EST

Cliché n° 2

Vue d'où a été aperçu ce phénomène spatial lorsqu'il n'a plus été visible.



1

UNITÉ

Brigade de

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

774 / 1990

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour cinq novembre mil-neuf-cent-quatre-vingt-dix à vingt et une heures quarante cinq,

nous soussigné(s) M, gendarme, agent de police judiciaire,

vu les articles 20 et 75

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

W

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

M/ né

F

FILIATION

← DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS →

SITUATION DE FAMILLE

Fils

marié

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

Demeurant à , chef d'entreprise.

Nous trouvant au bureau de notre brigade, comparaît devant nous la personne dénommée ci-dessus qui entendue séparément nous déclare :

"Le 05.11.1990 à 19 heures précises, je me trouvais sur le CD à bord de mon véhicule, j'avais comme passager avant droit un de mes ouvriers. Nous circulions en direction de  
- - - Tout à coup j'ai aperçu trois lumières de couleurs blanches d'environ deux ou trois mètres de diamètres, derrière se trouvait une grosse lumière blanche de 15 mètres de diamètre de forme ronde, derrière se trouvaient 7 lumières de couleurs orangées tirant sur le rouge de 4 ou 5 mètres de diamètre. Cette formation se trouvait dans la trajectoire et volait à une vitesse d'environ 300 km/heure au dessus de...  
. Cette formation se trouvait à une dizaine de kilomètres de moi. J'ai alors stoppé mon véhicule et suis descendu pour regarder. --- Nous avons coupé le moteur du véhicule . La formation est passée au dessus de notre tête à environ 200 ou 300 mètres, nous avons alors vu distinctement les 12 lumières qui entouraient la grosse lueur blanche, parfois cette grosse lumière faisait des gerbes d'étincelles sur ou moins 100 mètres. Je vous dessine un schéma de ce que j'ai vu. - - - - -  
- - - La formation a continué à voler en direction . Lorsque j'ai perdu de vue cette chose je ne voyais que des traces de panache de fumée laissées par les 7 dernières lueurs qui sont restées environ 2 ou 3 minutes dans le ciel. Lors du passage il n'y avait pas un seul bruit et toutes ces lueurs étaient espacées de 15 ou 10 mètres entre les rouges et 30 à 40 mètres pour les 3 premières, ceci était un ou plusieurs O.V.N.I qui volait en formation régulière au niveau de la vitesse et du déplacement dans le ciel, mais les lueurs n'étaient ni alignés, ni parallèles ni symétrique. Ce passage a duré environ 4 minutes. - - - - -  
- - - Le temps était clair, la nuit était parsemée d'étoile, il n'y avait ni brouillard, ni pluie. Je tiens à préciser que lors du passage des O.V.N.I (Objet volant non identifié), je n'ai ressenti aucune peur et j'ai eu comme un sentiment de bien-être. Ceci était d'une beauté exceptionnelle qui est indéfinissable. Je suis sûr que ce sont des O.V.N.I, et qu'il ne s'agit en aucun cas d'avion ou d'hélicoptères. - - - - -  
- - - J'ai vu cette formation durant 4 minutes, elle aurait parcouru .../.

une vingtaine de kilomètres. Il y en dix kilomètres de chaque côté de ma position. Je ne vois rien d'autre à vous déclarer sinon que je suis sincère et tout à fait de bonne foi."""

Le 05 novembre 1990 à

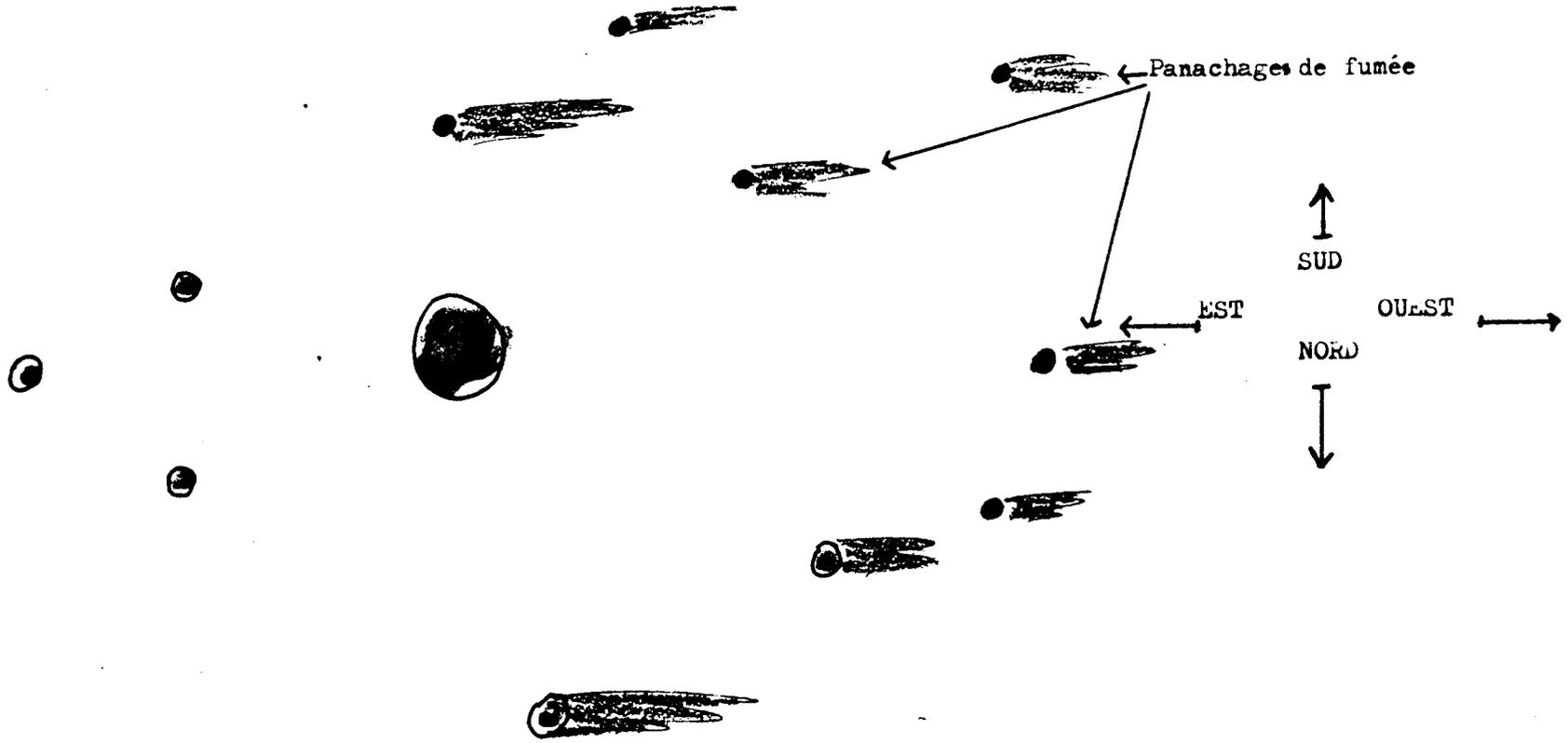
à 22 heures 20.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus et des renseignements d'état-civils, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

L.A.P.J.

A signé au carnet de déclarations.



← Sens du vol de ce phénomène

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)  
 ce jour **sept novembre mil-neuf-cent-quatre-vingt-dix à quinze heures,**

nous soussigné(s) **M** , gendarme, agent de police judiciaire,  
 vu les articles **20 et 75** du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

**PERSONNE CONCERNÉE**  
 NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)  
**H**  
 SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)  
**M, né le** **F**  
 FILIATION **← DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS →** SITUATION DE FAMILLE  
**marié**  
 ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION  
 demeurant à , éleveur.

Nous trouvant au domicile de l'intéressé, comparait devant nous la personne dénommée ci-dessus qui entendue séparément nous déclare :

Le 05.11.1990 alors que je me trouvais dans la cour de ma ferme, j'ai aperçu dans le ciel une formation d'étoile filante. - - - - - Il y avait une grosse étoile de lueur blanchâtre, avec plusieurs autres étoiles autour de couleur moins lumineuse que la première, mais elles étaient largement moins grosse que la première. Elles étaient dans le ciel à une altitude similaire à la position des étoiles dans le ciel, cette formation volait d'Ouest en Est. - - - - - Je ne peux pas estimer la vitesse de cette formation, à mon avis il s'agissait d'une étoile qui se désagrégait dans l'atmosphère, les petites lueurs qui se trouvaient derrière, je pense qu'elles s'agissaient des morceaux d'étoiles se détachant de la grosse lueur, derrière cette étoile il y avait des traînées de lueur, ceci dû à la vitesse de croisière de cette étoile. La formation est passé au dessus de moi et je l'ai perdue de vue dans la direction de c'est à dire vers l'Est. Je ne peux pas vous donner de renseignements plus précis car c'était tellement haut dans le ciel que l'on ne pouvait distinguer les formes convenablement. Je vous fait un schéma de ce que j'ai vu, ceci vaudra plus que des explications. - - - - -  
 - - - - Personnellement, pour ma part je pense qu'il s'agit d'un phénomène naturel de l'espace soit à savoir une étoile qui se désagrégait ou une météorite volant dans l'espace. Mais en aucun cas il ne peut s'agir d'un O.V.N.I venant d'une autre planète. Je n'ai rien d'autre à vous déclarer.\*\*\*

Le 07.11.1990 à 15 heures 45.  
 Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus et des renseignements d'état-civils, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue. **L'A.P.J.**

